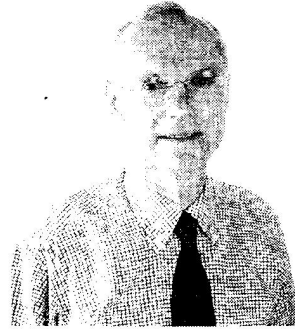


FICHE HIGH-TECH

TÉLÉPHONIE

Taxe sur les MP3



Après les CD et les DVD, les baladeurs multimédia c'est au tour des téléphones MP3 d'être prochainement taxés sur la copie privée...

En effet, afin de compenser le vide dû à l'arrêt de la publicité sur les chaînes publiques, la commission d'Albis a annoncé la possibilité d'une taxe, ou redevance pour la copie privée, qui concernerait l'ensemble des téléphones incluant des fonctionnalités MP3 et une capacité mémoire supérieure à 128 Mb.

Le président de Meilleurmobilite, M. de Rufz, reste dubitatif quant à l'intérêt de cette taxe : « La proposition est encore floue quant aux appareils concernés. Si elle ne concerne que ceux aux fonctionnalités MP3 avancées, qui ne représentent que 5 % des ventes, son impact sera limité. » Il y a donc fort à parier qu'elle s'appliquera à 90 % des téléphones vendus aujourd'hui, et sera donc très mal perçue par les consommateurs. En effet, « seuls 10 % des possesseurs de téléphone MP3 l'utilisent régulièrement comme un baladeur », et on se retrouverait face à une taxe dont la légitimité serait fortement discutable. Mais ce n'est qu'une proposition, reste à voir si elle sera appliquée.